

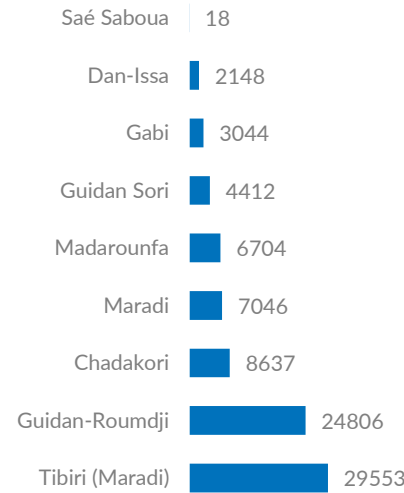
105,189
TOTAL PERSONNES EN
DÉPLACEMENTS FORCÉS

86,368 Réfugiés dont
75,329 enregistrés

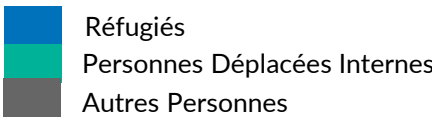
18,344 Personnes déplacées
internes

477 Autres personnes

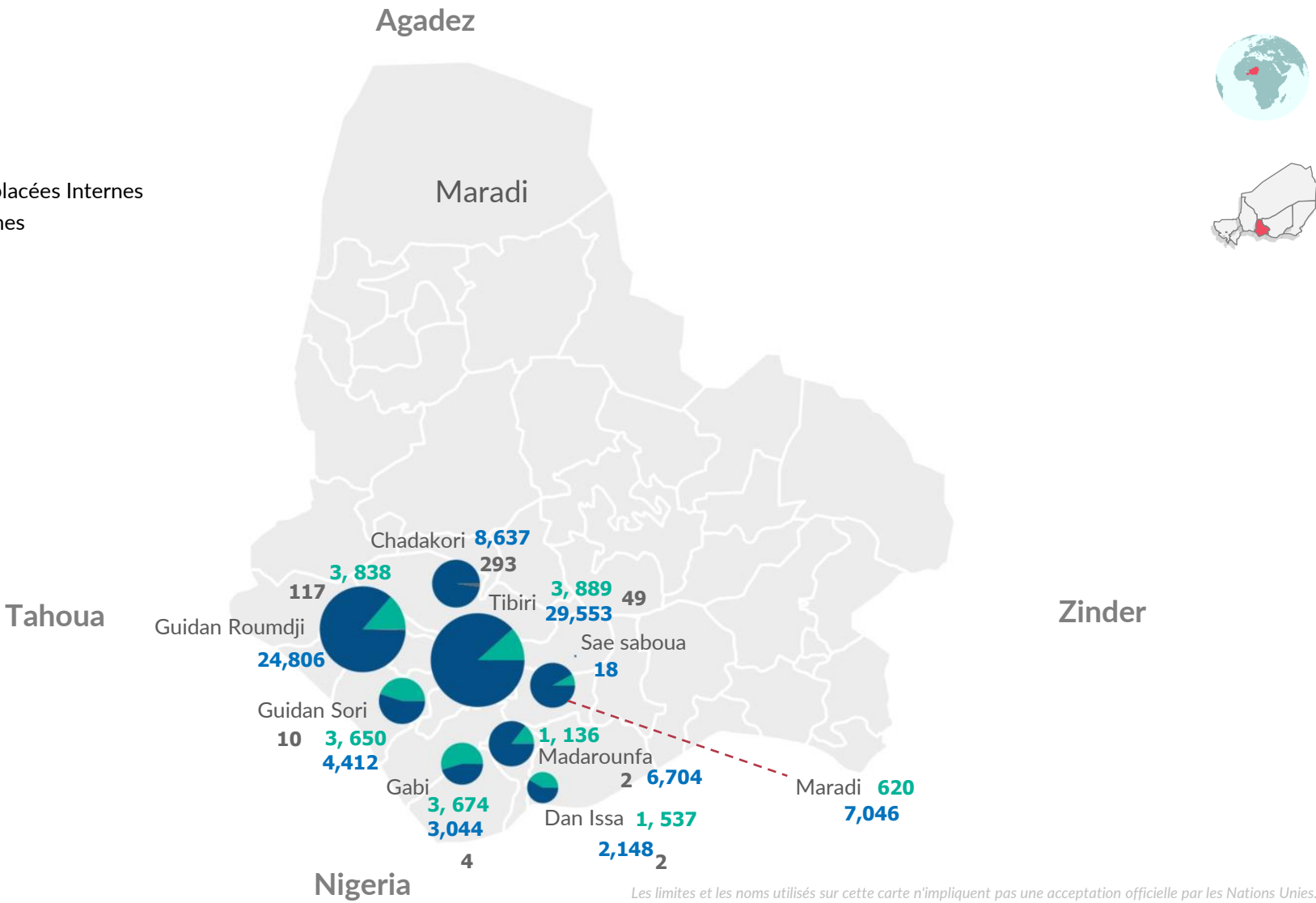
PRINCIPALES COMMUNES



LEGENDE



CARTOGRAPHIE DES PERSONNES CONCERNÉES



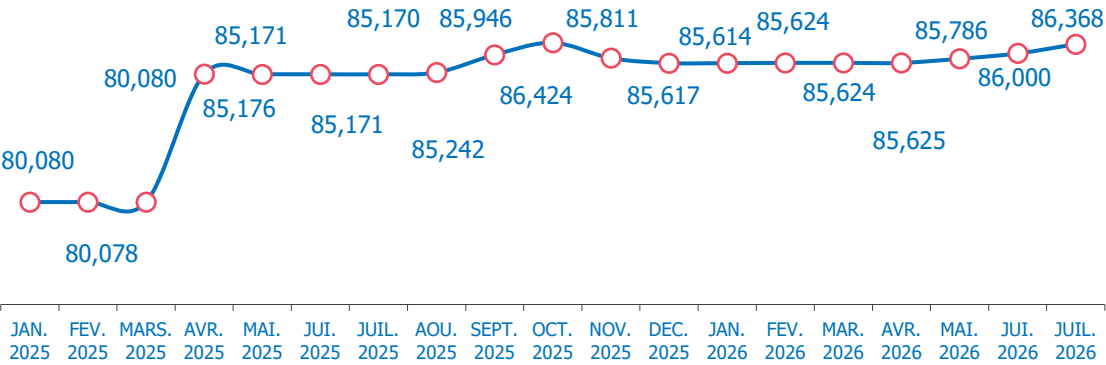
Contrairement aux autres régions du Niger, Maradi ne dispose pas des demandeurs d'asile et compte principalement deux catégories de personnes relevant du mandat du HCR, notamment, les réfugiés et les personnes déplacées internes.

La population des réfugiés présente une augmentation de 1 % par rapport à juillet 2025 . Elle constitue 82 % de la population concernée dans la région de Maradi. Ils proviennent tous du Nigeria.

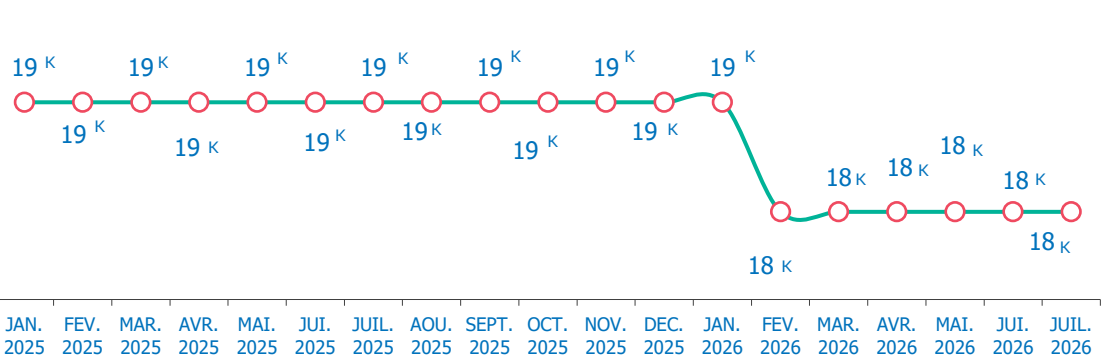
Au cours de la même période, le nombre de déplacées internes présente une diminution de 5 %. Ainsi Maradi occupe le cinquième rang le plus important en terme du nombre de personnes déplacées internes au Niger soit un total de 3 % des personnes déplacées au Niger sont installés dans la région de Maradi.

Les principales variations observées dans l'évolution du nombre de personnes en déplacement forcé, en particulier les réfugiés, s'expliquent par les activités d'enregistrement et/ou de vérification biométrique. Quant aux fluctuations concernant les PDI, elles sont liées au processus de validation effectué par le comité national du gouvernement.

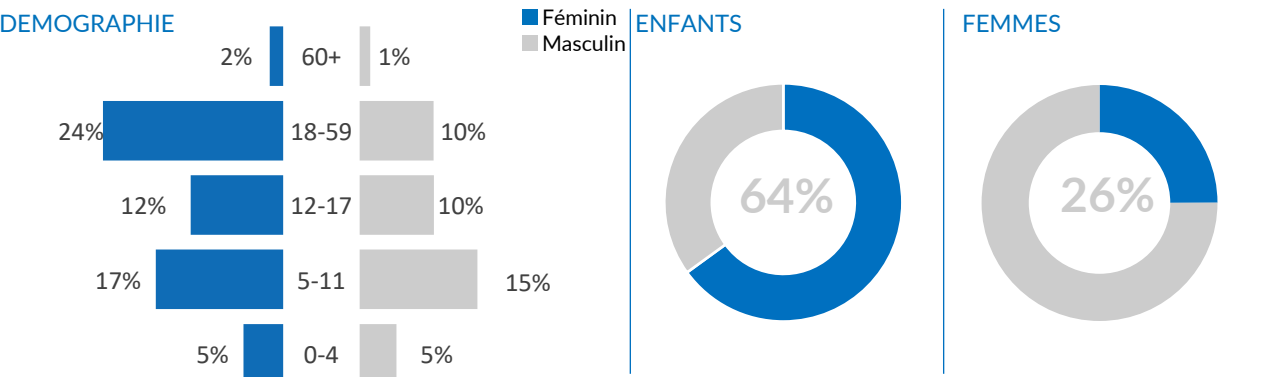
EVOLUTION ANNUELLE REFUGIES ET DEMANDEURS D'ASILE



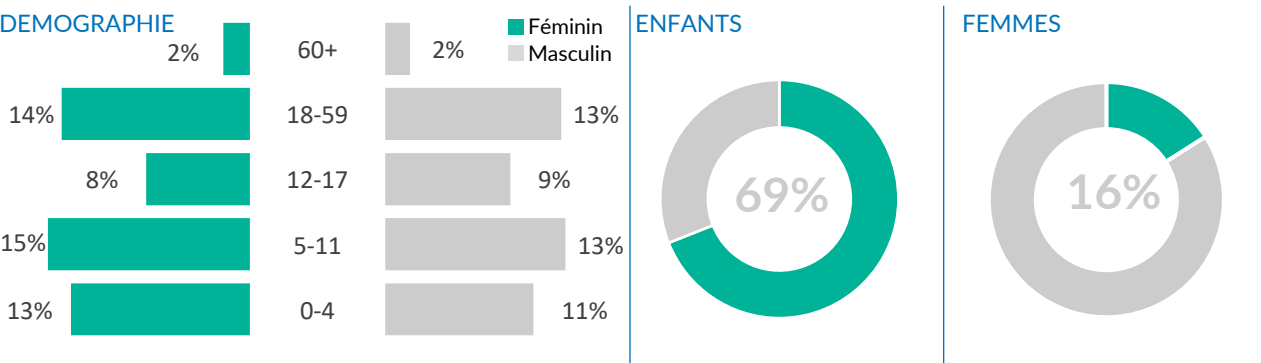
EVOLUTION ANNUELLE PERSONNES DEPLACEES INTERNES



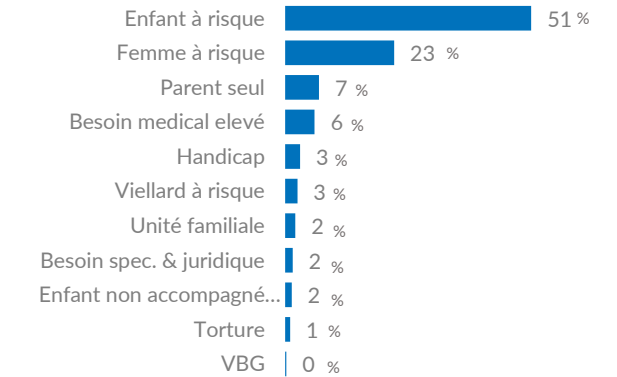
PROFIL DE LA POPULATION - REFUGIES ET DEMANDEURS D'ASILE



PROFIL DE LA POPULATION - PERSONNES DEPLACEES INTERNES



BESOINS SPECIFIQUES



PRINCIPALES OCCUPATIONS

